



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA COIFFURE

1^{ère} session 2021

**Document de consignes académiques
pour le contrôle en cours de formation en établissement scolaire
public et privé sous contrat et en CFA habilité**

Règlement d'examen

| Spécialité « Métiers de la coiffure » du certificat d'aptitude professionnelle | | | Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) | Scolaires (Établissements privés hors contrat) | | |
|---|--------|--------------------|--|--|---------------------|--|
| | | | Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) | Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) | | |
| | | | Formation professionnelle continue (Établissements publics) | Formation professionnelle continue (Établissements privés) | | |
| | | | | Enseignement à distance Candidats individuels | | |
| preuves | Unités | Coef. | Mode | Mode | Durée | |
| UNITES PROFESSIONNELLES | | | | | | |
| EP1 – Techniques de coiffure <i>* Voir nouvelle réglementation PSE indépendante à partir de la session 2021</i> | UP1 | 14 ^{(1)*} | CCF ⁽³⁾ | Ponctuel pratique et écrit | 6h45 ⁽²⁾ | |
| EP2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise | UP2 | 3 | CCF | Ponctuel oral | 0h20 maximum | |
| UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL | | | | | | |
| EG1 – Français et histoire- géographie – enseignement moral et civique * | UG1 | 3 | CCF | Ponctuel écrit et oral | 2h15 | |
| EG2 – Mathématiques – Physique- chimie * | UG2 | 2 | CCF | Ponctuel écrit | 2h | |
| EG3 – Éducation physique et sportive * | UG3 | 1 | CCF | Ponctuel | | |
| EG4 – Langues vivantes * | UG4 | 1 | CCF | Ponctuel oral | 0h20 | |
| Épreuve Facultative - Arts appliqués et cultures artistiques ^{(4)*} | UF | 1 | CCF | Ponctuel écrit et pratique | 1h30 | |

(1) Dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE) jusqu'à session 2020

(3) CCF : Contrôle en cours de formation

(4) seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

(*) Information : En conséquence de la publication des arrêtés du 03 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.

EP1 : TECHNIQUES DE COIFFURE

Rappels de la définition de l'épreuve

| Unité UP1 | EP1 : Techniques de coiffure |
|---------------------------------------|---|
| CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION | Durée : 5h45 Coefficient : 13 Lieu : en établissement de formation |

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

Objectifs

Cette épreuve est composée de 3 parties (1-2-3) indépendantes.

Elle a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat (savoir-faire et savoirs qui leurs sont associés) mises en œuvre lors de la réalisation de techniques de coiffure.

Critères d'évaluation

Ils se rapportent aux indicateurs d'évaluation des compétences détaillées et aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 1.

L'évaluation porte sur :

- la maîtrise des savoir-faire professionnels ;
- l'aptitude à organiser son poste de travail, à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et à adopter une démarche respectueuse de l'environnement ;
- l'aptitude à mobiliser des savoirs associés.

Compétences évaluées

Cette épreuve permet l'évaluation de tout ou partie des compétences C1.1 ; C1.2 ; C1.3 du pôle 1 « Réalisation de prestations de coiffure ».

Elles sont relatives aux activités de mise en œuvre d'une technique :

- de diagnostic ;
- d'hygiène et de soin capillaire ;
- de coupe homme ;
- de coupe femme ;
- de coloration ;
- de mise en forme temporaire ;
- de mise en forme durable par enroulage ;
- de coiffage.

Mode d'évaluation

Partie 1 : Coupe, coiffage « homme » - Durée : 1h - sur **50 points**

Partie 2 : Coupe, couleur, forme « femme »

2A : Coloration d'oxydation, shampooing, permanente - Durée : 2h - sur **70 points**

2B : Coupe, mise en forme/coiffage - Durée : 1h15 - sur **80 points**

Partie 3 : Partie écrite mobilisant les savoirs associés - Durée : 1h30 - sur **60 points**

Période de réalisation

Le contrôle en cours de formation est organisé en établissement de formation au cours du dernier semestre de formation.

Les situations d'évaluation se déroulent dans le cadre des activités habituelles de la formation professionnelle.

En CCF, possibilité de dissocier la partie 2A de la partie 2B avec même modèle ou un modèle différent ; « Dans le cas où la situation 2B est dissociée, dans le temps, de 2A le candidat réalise sur le modèle, avant le début de l'évaluation, un shampooing qui n'est pas noté ».

EP1 - Techniques de coiffure

Consignes aux élèves pour le choix des modèles de l'épreuve

Partie 1 Coupe coiffage « homme »

Le modèle doit être conforme aux caractéristiques précisées ci-dessous :

Personne masculine, âgée d'au moins 16 ans. Pour les modèles mineurs, une autorisation parentale doit être fournie.

Le modèle devra être pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu dont la longueur permet la réalisation de l'épreuve. Les cheveux devront être propres.

Nota :

- Prévoir un modèle de remplacement
- Le modèle ne doit pas être un professionnel de la coiffure
- L'usage des tondeuses est interdit pour EP1

Remarque

En cas d'absence ou de non-conformité du modèle, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à cette partie d'épreuve.

En cas d'absence justifiée, un second moment d'évaluation est proposé au candidat

Parties 2A et 2B Coupe, couleur, forme « femme »

Le modèle doit être conforme aux caractéristiques précisées ci-dessous :

Un ou deux modèle.s (selon l'organisation retenue) féminin.s et majeur.s, pourvu.s de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu.

La longueur doit être suffisante pour permettre la réalisation de la partie ou des parties concernées (2A et 2B).

La chevelure doit présenter 1cm de repousses minimum pour la réalisation de la partie 2A.

Dans le cas où la situation 2B est dissociée (possible en CCF) dans le temps, de 2A :

- Le modèle peut être différent
- La longueur doit être suffisante pour permettre la réalisation de la partie 2B
- Le candidat réalise sur le modèle, avant le début de l'évaluation, un shampoing qui n'est pas noté.

Remarques

***Si les 2 parties 2A et 2B ne sont pas dissociées dans le temps : un seul modèle**

- En cas d'absence ou de non-conformité totale du modèle, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à cette partie 2.

***Si les 2 parties d'épreuve sont dissociées dans le temps : un ou 2 modèles**

En cas de non-conformité du modèle :

-pour la partie 2A :

- absence de 1cm de repousses, le candidat se voit attribuer la note zéro à la partie coloration.

-pour la partie 2B :

- longueur insuffisante pour permettre la réalisation de la partie coupe, le candidat se voit attribuer la note zéro à la partie 2B mais peut composer sur la partie 2A

En cas de non-conformité du modèle pour chacune des parties le candidat se voit attribuer la note zéro à cette partie 2.

En cas d'absence justifiée, un second moment d'évaluation est proposé au candidat (cf. règlement du CCF).

Partie 1 : Coupe, coiffage « homme » 50 points Durée 1h

Sur le modèle ayant des cheveux propres, le candidat réalise une coupe courte et un coiffage.

L'ensemble de la chevelure doit être raccourci au minimum de 2 cm. La réalisation d'un tour d'oreille et d'un fondu de nuque est attendue.

Tout type de coupe est autorisé, excepté une coupe qui présenterait un résultat avec des longueurs identiques sur l'ensemble de la chevelure.

Tous les outils sont autorisés excepté les tondeuses.

Le coiffage attendu est libre.

L'utilisation de produits de coiffage est obligatoire.

Aucune mise en forme n'est exigée.

Compétences ciblées extraites du référentiel :

C1.3.1.2 Réaliser une coupe homme : couper, dégrader, effiler, réaliser des finitions

C1.3.3.3 Réaliser un coiffage : Orienter les mèches

| | | | | | | | |
|---|----------------------------|--|----|---|--------------------------------|------------|----------|
| ACADÉMIE de Lille Grille contrôle en cours de formation (CCF) ÉVALUATION EN CENTRE DE FORMATION | | CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE EP1 Techniques de coiffure Partie 1 : COUPE COIFFAGE « HOMME » | | | | | |
| | | Pratique – 50 points | | | Durée de l'évaluation : 1h max | | |
| Nom et Prénom du candidat : | | Établissement : | | | | | |
| Date : | Nom-Prénom des évaluateurs | | | | | | |
| Compétences évaluées et critères d'évaluations | | Justification si I ou TI | TI | I | S | TS | Notation |
| C1.3.1.2. Réaliser une coupe homme Couper, dégrader, effiler, réaliser des finitions Maitrise de l'utilisation des outils choisis Tenue adaptée des outils, dextérité Progression logique de la coupe Orientation et épaisseur des mèches Qualité du geste (précision, aisance, rythme...) Autocontrôle de la coupe | | | | | | | /8 |
| Qualité du résultat de la coupe Équilibre de la coupe : forme, longueurs Régularité : Des épaisseurs Du fondu de nuque et tours d'oreilles* Qualité des finitions : netteté, esthétique, fondu <i>* L'évaluation liée au fondu de nuque et tour d'oreilles ne doit pas excéder 2 points sur les 6</i> | | | | | | | /6 |
| C1.3.3.3. Réaliser un coiffage Choix de la technique de coiffage adaptée à la coupe (avec ou sans séchage) Gestuelle adaptée à la technique mise en œuvre Choix adapté des produits de coiffage Utilisation rationnelle des produits de coiffage | | | | | | | /3 |
| Qualité du résultat du coiffage Volumes équilibrés Finitions soignées Coiffage adapté à la coupe réalisée | | | | | | | /2 |
| Aptitude à organiser le poste de travail Respect des règles d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité, du confort du modèle | | | | | | | /1 |
| Note sur 20 non arrondie : | | | | | | /20 | |
| Note sur 20 rapportée sur 50 : | | | | | | /50 | |

TI : très insuffisant / I : Insuffisant / S : Satisfaisant/ TS : Très Satisfaisant

2A : Coloration d'oxydation, shampooing, permanente 70 points Durée 2h

Sur le modèle le candidat réalise :

- l'application au pinceau d'une coloration d'oxydation sur la base (repousses) puis sur les longueurs ;
- l'enroulage et la saturation d'une permanente.

- Coloration (1h15) : Préparation du produit à appliquer. Application. Respect du temps de pause préconisé par le fabricant. Émulsion et rinçage suivis d'un shampooing.

Le résultat de la nuance appliquée n'est pas évalué.

Notée sur 40 points.

- Permanente (0h45) : Enroulage sur tête entière (hors frange possible), utilisation de bigoudis ou rollers (diamètre 16 mm maximum) - Montage classique ou directionnel au choix du candidat - Méthode indirecte, saturation à l'eau.

Notée sur 30 points.

Précisions sur le déroulement de la partie 2A

- Si la prestation coloration/shampooing est terminée en moins de 1h15, il n'y a pas de report de temps sur la permanente.

- Si la prestation coloration/shampooing n'est pas terminée dans le temps imparti, le candidat poursuit sur le temps dédié à la permanente. Cependant seules les compétences mises en œuvre durant les 1h15 sont évaluées. Le temps dédié à la permanente n'est pas pour autant augmenté.

- Si le candidat ne termine pas la permanente dans le temps imparti, l'évaluation s'arrête à la fin de celui-ci.

- Si le candidat termine la permanente avant la fin du temps imparti, il n'y a pas de report de temps sur la suite de l'épreuve.

- Le déroulage de la permanente est réalisé hors temps d'épreuve, avant de débiter la partie 2B.

Compétences ciblées

C1.3.2.1 Réaliser une coloration

C1.2.1 Réaliser un shampooing

C1.3.3.2 Réaliser une mise en forme durable par enroulage, en méthode indirecte

| | | | | | | | |
|---|----------------------------|--|-----------|----------|--|-----------|---------------------------------|
| ACADÉMIE de Lille Grille Contrôle en cours de formation (CCF) ÉVALUATION EN CENTRE DE FORMATION | | CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE EP1 Techniques de coiffure Partie 2 A : Coloration d'oxydation, shampooing, permanente | | | | | |
| | | Pratique sur 70 points dont - Coloration sur 40 points - Permanente sur 30 points | | | Coloration : durée : 1h15 max Permanente : durée : 0h45 max | | |
| Nom et Prénom du candidat : | | Établissement : | | | | | |
| Date : | Nom-Prénom des évaluateurs | | | | | | |
| Compétences évaluées | | Justification si I ou TI | TI | I | S | TS | Notation |
| PARTIE COLORATION | | | | | | | |
| C1.3.2.1 Réaliser une coloration Préparation de la chevelure Préparation du produit (dosage, choix des matériels, mélange) Application précise et soignée du colorant d'oxydation (netteté de l'application, épaisseur des séparations, précision du geste, chronologie) Protocole respecté selon la notice (application, temps de pause, rinçage...) Qualité du rinçage (émulsion, élimination totale des produits, netteté des bordures) Résultat conforme (repousses couvertes, absence de démarcation) | | | | | | | /4 /14 /9 |
| Aptitude à organiser le poste de travail Respect des règles d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité, du confort du modèle Mise en œuvre d'une démarche respectueuse de l'environnement | | | | | | | /3 |
| Total coloration | | | | | | | /30 pts |
| PARTIE SHAMPOOING | | | | | | | |
| C1.2.1 Réaliser un shampooing Choix pertinent et adapté du produit Dosages adaptés Gestuelle adaptée au produit choisi Temps de réalisation adapté Rinçage efficace Démêlage effectué | | | | | | | /7 /3 |
| Respects des règles d'hygiène, d'ergonomie Mise en œuvre d'une démarche respectueuse de l'environnement | | | | | | | |
| Total shampooing | | | | | | | /10 pts |

| PARTIE PERMANENTE | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|----------------|
| <p>C1.3.3.2 Réaliser une mise en forme durable par enroulage, en méthode indirecte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enroulage maîtrisé : <ul style="list-style-type: none"> Séparations adaptées au support Élévation et orientation des mèches Tension des mèches/Lissage des mèches Respect des pointes - Choix des matériels adapté au montage retenu (dont diamètre <16mm) - Dextérité de la gestuelle (geste précis et synchronisé) - Application du produit précise (saturation) - Netteté et régularité de l'enroulement - Montage retenu maîtrisé | | | | | | /16 |
| | | | | | | |
| <p>Aptitude à organiser le poste de travail Respects des règles d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité, du confort du modèle.</p> | | | | | | /2 |
| Total permanente | | | | | | / 30pts |
| Note sur 70 non arrondie : | | | | | | 170 |

TI : très insuffisant / I : Insuffisant / S : Satisfaisant/ TS : Très Satisfaisant

Sur le modèle, le candidat réalise une coupe puis une mise en forme temporaire et un coiffage.

- Coupe : Raccourcissement de l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum (hors frange possible) - Coupe, au choix du candidat, incluant un dégradé.

Tous les outils sont autorisés y compris la tondeuse avec tête de coupe réglable ou non, sans ajout de sabot.

Notée sur 40 points.

- Mise en forme et coiffage : Mise en forme au choix du candidat (un séchage sans mise en forme n'est pas autorisé) - Coiffage mettant en valeur la mise en forme - Utilisation de produits de construction et/ou de finition obligatoire.

Tous les matériels (outils et appareils) sont autorisés, cependant les fers sont acceptés uniquement en reprise de mise en forme.

Notée sur 40 points.

Compétences ciblées

C1.3.1.1 Réaliser une coupe femme : couper, dégrader, effiler, réaliser des finitions

C1.3.3.1 Réaliser une mise en forme temporaire : aux doigts, brushing, mise en plis sur rouleaux, aux fers

C1.3.3.3 Réaliser un coiffage : Orienter les mèches, lisser, crêper, tresser

Nota : Il n'est pas attendu la mise en œuvre, par compétence, de toutes les techniques citées ci-dessus au cours de l'épreuve.

| | | | | | | | |
|---|----------------------------|--|----|---|---|------------------|------------|
| ACADÉMIE de Lille Grille Contrôle en cours de formation (CCF) ÉVALUATION EN CENTRE DE FORMATION | | CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE EP1 Techniques de coiffure Partie 2 B : Coupe, mise en forme et coiffage | | | | | |
| | | Pratique sur 80 points dont - Coupe sur 40 pts - Mise en forme/coiffage sur 40 pts | | | | Durée : 1h15 max | |
| Nom et Prénom du candidat : | | Établissement : | | | | | |
| Date : | Nom-Prénom des évaluateurs | | | | | | |
| Compétences évaluées | | Justification si I ou TI | TI | I | S | TS | Notation |
| PARTIE COUPE - | | | | | | | |
| C1.3.1.1 Réaliser une coupe femme - couper, dégrader, effiler, réaliser des finitions (Le choix des techniques est libre, elles ne sont donc pas toutes attendues.) Choix adapté des outils Utilisation maîtrisée des outils de coupe choisis Orientation et épaisseur des mèches Qualité du geste (précision, aisance, rythme...) Progression logique de la coupe pour la(les) technique(s) de coupe choisie(s) Auto-contrôle de la coupe | | | | | | | /24 |
| Résultat de la coupe : - Équilibre de la coupe (forme, longueurs, épaisseurs) - Qualité des finitions : netteté, esthétique - Raccourcissement l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum (hors frange) - Présence d'un dégradé | | | | | | | /16 |
| Total Coupe | | | | | | | /40 |
| PARTIE MISE EN FORME TEMPORAIRE ET COIFFAGE | | | | | | | |
| C1.3.3.1 Réaliser une mise en forme temporaire Technique(s) de mise en forme au choix du candidat Choix des matériels et produits de construction adaptés à la (aux) technique(s) Utilisation rationnelle des produits Choix de la/les technique(s) adapté au modèle (nature, implantation, longueur des cheveux) Maîtrise de la/les technique(s) choisie(s) Respect de la fibre capillaire | | | | | | | /20 |
| C1.3.3.3 Réaliser un coiffage Choix judicieux de la ou des technique(s) Techniques de coiffage maîtrisées Choix adapté des produits de finition et des outils Utilisation maîtrisée des produits de finition et des outils | | | | | | | /9 |
| Qualité du résultat de la mise en forme et du coiffage Volumes équilibrés Finitions soignées Coiffage mettant en valeur la mise en forme Résultat esthétique adapté au modèle Contrôle visuel réalisé au cours des activités | | | | | | | /8 |
| Aptitude à organiser le poste de travail Respects des règles d'économie, d'ergonomie, du confort du modèle | | | | | | | /3 |
| Total Mise en forme temporaire et coiffage | | | | | | | /40 |
| Note sur 80 non arrondie : | | | | | | | /80 |

TI : très insuffisant / I : Insuffisant / S : Satisfaisant/ TS : Très Satisfaisant

Partie 3 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 1

60 points

Durée 1h30

Définition de cette partie d'épreuve

Elle prend appui sur :

- une ou plusieurs situations professionnelles contextualisées ;
- et
- un ou plusieurs documents ressource relatifs à la profession.

Elle a pour objectif d'évaluer, à l'écrit, l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs associés du pôle 1.

Modalités académiques pour la partie écrite.

La situation d'évaluation est élaborée par les professeurs ou formateurs qui assurent les enseignements en pôle 1. S'il y a plusieurs intervenants, elle résulte nécessairement d'une concertation en équipe pour construire une situation unique d'évaluation écrite (et non des situations d'évaluation morcelées ni de séparation en savoirs associés)

Rappel : il ne s'agit pas de réaliser un questionnement par « sondage de connaissances », mais bien d'évaluer la capacité du candidat à justifier ses choix au regard de situations professionnelles.

L'évaluation des savoirs associés portent sur la biologie appliquée, la technologie des matériels et les produits, l'hygiène en milieu professionnel, la santé et la sécurité au travail, l'environnement professionnel.

Chacun de ces enseignements devra faire l'objet d'au moins une question.

La compétence C1.1 Élaborer un diagnostic est évaluée dans cette partie 3.

Consignes pour l'élaboration de la partie écrite

La situation d'évaluation sera construite à partir d'une ou de plusieurs situations professionnelles contextualisées

Il conviendra :

- **d'évaluer exclusivement des savoirs associés du pôle 1**
- d'éviter toute ambiguïté, toute interprétation, renvoyer si nécessaire le candidat aux documents du dossier ressources (annexes, schémas...);
- d'éviter d'attribuer un grand nombre de points à un même contenu du référentiel ;
- de vérifier que la question posée n'appelle qu'une seule réponse ;
- de vérifier que les réponses attendues soient conformes aux indicateurs de connaissances du référentiel ;
- de prévoir le corrigé complet lors de l'élaboration du « sujet » ;
- de proposer un barème découpé.

EP2 : RELATION CLIENTÈLE ET PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Rappels de la définition de l'épreuve

| Unité UP2 | EP2 : Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise |
|---------------------------------------|---|
| CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION | Partie 1 : Bilan en entreprise Partie 2 : Durée 0h10 maximum - En établissement de formation Coefficient : 3 |

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

Objectifs

Cette épreuve est composée de 2 parties liées ou indépendantes, selon le mode d'évaluation. Elle a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat (savoir-faire et savoirs qui leurs sont associés), mises en œuvre dans le cadre du pôle 2 « Relation avec la clientèle et participation à l'activité de l'entreprise ».

Critères d'évaluation

Ils se rapportent aux indicateurs d'évaluation des compétences détaillées et aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 2.

L'évaluation porte sur :

- la maîtrise des savoir-faire ;
- l'aptitude à communiquer ;
- l'aptitude à adopter une attitude professionnelle ;
- l'aptitude à mobiliser des savoirs associés.

Compétences évaluées

Cette épreuve permet l'évaluation de tout ou partie des compétences C2.1, C2.2, C2.3 du pôle 2 « Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise ».

Elles sont relatives aux activités :

- d'accueil de la clientèle ;
- de prise de rendez-vous ;
- de conseil et vente de services, de matériels, de produits capillaires ;
- de veille documentaire ;
- de valorisation de produits et matériels ;
- de gestion des stocks ;

dans le respect des conditions d'exercice de son activité professionnelle.

Mode d'évaluation, ponctuel

Partie 1 : Mise en situation de vente-conseil - Durée : 0h10 - **45 points**

Partie 2 : Évaluation des savoirs associés du pôle 2 - Durée : 0h10 maximum - **15 points**

Mode d'évaluation, CCF

Partie 1 : Mise en situation de vente-conseil - Bilan en entreprise - **45 points**

Partie 2 : Évaluation des savoirs associés du pôle 2 - Durée : 0h10 maximum - **15 points**

Période de réalisation

Le contrôle en cours de formation est organisé en établissement de formation (partie 2) ainsi qu'en milieu professionnel (partie 1), au cours du dernier semestre de formation.

Les situations d'évaluation se déroulent dans le cadre des activités habituelles de la formation professionnelle.

Consignes académiques pour le CCF

Partie 1 : Mise en situation de vente-conseil

sur 45 points

Situation d'évaluation 1

L'évaluation se déroule en milieu professionnel, elle permet d'évaluer tout ou partie des compétences C2.1, C2.2, C2.3.

L'évaluation du candidat, qui prend la forme d'un bilan, est réalisée par le tuteur ou le maître d'apprentissage en fin de la période de formation en milieu professionnel.

La proposition de note de l'évaluation est établie conjointement par le tuteur ou le maître d'apprentissage et un enseignant du domaine professionnel lors du rendez-vous de bilan de PFMP.

Partie 2 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 2

sur 15 points

Situation d'évaluation 2

L'évaluation se déroule en établissement de formation.

Elle a pour objectif d'évaluer, à l'oral, l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs associés du pôle 2. Si le candidat mobilise des savoirs associés du pôle 1, ils ne sont pas évalués.

Cette partie d'épreuve prend appui sur un questionnement contextualisé.

Celui-ci comprend trois questions dont deux au moins portent sur les savoirs associés à la compétence C2.3 « Contribuer à l'activité de l'entreprise ».

Aucun document d'évaluation n'est proposé dans ce cahier des charges pour cette partie 2.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant de la spécialité et d'un professionnel dans la mesure du possible.

| | | | | | | | |
|--|---|--|----------------------------------|-------------------------------|---|----|--------|
| ACADÉMIE de Lille Grille Contrôle en cours de formation (CCF) ÉVALUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL | CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE EP 2 : Relation clientèle et participation à la vie de l'entreprise Partie 1 <i>La grille correspond à ce qui est évalué en entreprise donc à la partie 1 et non pas à la globalité de EP2</i> | | | | | | |
| | Partie 1 : 45 points | | | Durée de l'évaluation : Bilan | | | |
| Nom et Prénom du candidat : | | | Nom et adresse de l'entreprise : | | | | |
| Indicateurs d'évaluation | | Justification si I ou TI | TI | I | S | TS | Barème |
| Relation client : - Accueil de la clientèle : Prise de contact effective, langage adapté, communication efficace - Recueil des attentes du client : questionnement pertinent, écoute active, reformulation exacte - Prise de congé adaptée. Prise de rendez-vous : proposition de rdv adaptée, planning correctement renseigné Actualisation du fichier client : fiche renseignée avec exactitude (utilisation des outils numériques si disponibles dans l'entreprise) | | | | | | | /7 |
| Formulation d'un conseil : - Sélection pertinente du produit, du service ou du matériel, en réponse à la demande Réalisation de la vente : - Argumentation et réponse aux objections, présentation des prix | | | | | | | /5 |
| - Intégration dans l'équipe : communication, posture professionnelle adaptées - Mise en valeur des produits, matériels : présentation harmonieuse conforme à l'image de l'entreprise - Participation à la gestion des stocks : réception, stockage, utilisation de logiciel (si disponible dans l'entreprise). | | | | | | | /3 |
| Date du bilan Nom du tuteur en entreprise Cachet de l'entreprise Signature : | | Note Finale /45 Nom du référent PFMP : Signature : Observations éventuelles : | | | | | |

TI : très insuffisant / I : Insuffisant / S : Satisfaisant/ TS : Très Satisfaisant